



Communiqué de presse

Toulouse, le 31 mai 2005

Trafic en Midi-Pyrénées du mercredi 1^{er} juin à 20 heures au vendredi 3 juin à 8 heures

La circulation des trains sera perturbée du mercredi 1^{er} juin à partir de 20h00 au vendredi 2 juin à 8h00, en raison d'un mot d'ordre de grève déposé par 4 organisations syndicales (CGT, Sud-Rail, FO et CGC). La SNCF met tout en œuvre pour assurer le meilleur service possible avec les agents présents.

Information des voyageurs en temps réel

Le programme prévisionnel établi aujourd'hui à 14 heures peut être modifié. Les voyageurs disposent d'informations mises à jour en temps réel :

- par téléphone : **3635** dites « Trafic » ou composez « 1 » pour l'accès à Infolignes (rubriques Trafic et Horaires à 0,11€/mn)
- sur Internet : www.sncf.com – rubrique Trafic « Infolignes »

Prévisions pour la journée du jeudi 2 juin 2005

> TGV

Toulouse-Paris : 2 trains sur 3 assurés

Tarbes-Paris : 2 sur 3

Toulouse-Lyon-Dijon : 1 aller et retour

> Corail

Bordeaux-Toulouse-Marseille : 1 train sur 3 circule,

Toulouse-Limoges-Paris : 1 train sur 3,

Toulouse-Tarbes-Hendaye et Toulouse-Lyon : service très perturbé, aucune relation directe prévue.

Trains de nuit (nuit du 1^{er} au 2 juin et nuit du 2 au 3 juin) : aucune circulation ne sera assurée sur les relations nationales.

> TER

Toulouse ↔ Montauban ↔ Agen

Toulouse ↔ Montréjeau/Luchon ↔ Tarbes ↔ Lourdes

Toulouse ↔ Montauban ↔ Cahors ↔ Brive

Toulouse ↔ Carcassonne

Toulouse ↔ Foix ↔ Latour-de-Carol

Toulouse ↔ Auch

Toulouse ↔ Mazamet

Toulouse ↔ Albi ↔ Carmaux ↔ Rodez/Millau

Toulouse ↔ Capdenac ↔ Brive/Aurillac

Brive ↔ Capdenac ↔ Rodez

un aller et retour, au minimum,
par autocar
le matin et le soir

Utilisation des billets

Tout billet avec ou sans réservation est utilisable le 19 janvier, dans tout autre train sur la relation considérée, sans surcoût, mais sans garantie de place.

Tout billet comportant un parcours entre le 18 janvier 20h00 et le 20 janvier 8h00, lorsque l'échange est autorisé par le tarif, peut être échangé sans retenue.

Lorsqu'un tel échange ne peut être réalisé, l'accès à un train du lendemain (avec le billet en date du jour de la perturbation) est possible.

La SNCF s'engage rembourser sans retenue les billets des clients préférant annuler leur voyage, quel que soit le tarif.

L'engagement « horaire garanti » est suspendu pour tous les événements liés à la grève.